



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
COMMISSION DES COMPETITIONS LIBRES
SECTION JEUNES

Réunion n°14 du 12 Février 2018

Réunion électronique

Ont participé :

Mme Ginette LELION, MM. Daniel RESSE, Gérard SCHALEBROODT et Bernard PETIT.

.....

*Compte tenu des impératifs de la compétition, les décisions ci-après de la Commission des Compétitions Libres Section Jeunes sont susceptibles d'appel **dans un délai de 2 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la commission d'appel départementale du D.E.F.*

MATCH DU 03 FEVRIER 2018

U15 D3 A :

USC THIBERVILLE – FC BRIONNE

La commission prend l'avis de la commission des lois du jeu du 10.02.2018, PV 03, donne match perdu par pénalité (0 point) au club de Brionne FC pour en faire bénéficier l'USC Thiberville sur le score de 7-0 acquis sur le terrain.

Inflige une amende de 137€ au FC BRIONNE pour abandon de terrain.

La Présidente
Ginette LELION

Le Secrétaire de séance
Daniel RESSE

Club :	500472	F.C. BRIONNE				
Dossier :	17531931	du 13/02/2018	U15 Departemental 3/ Phase 1	Groupe A	20001453	03/02/2018
Personne :	CDCLJ - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION JEUNES					
Motif :	ABT	Abandon de terrain championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AB13	Abandon de terrain U15	12/02/2018	12/02/2018		137,00€
Total :						137,00€
Total Général :						137,00€